



**CŒUR & COTEAUX  
COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**N°2022-260**

**Objet : Aménagement au parc des expositions du Comminges -Demande de subventions – Actualisation du plan de financement**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	<b>25</b>	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Présents	<b>13</b>	
Suffrages exprimés	<b>14</b>	Date publication sur site internet : 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; JC Dasque ; L Briol ; E Rouede ; JC Durroux ; JF Cazaux ; YP Barrau

**Excusés :** C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; A Boubee ; MH Fontanneau ; JM Losego , Welter ; E Miquel ; J Adoue ; JY Duclos ; T Pouzol

**Procuration :** M de Gaulejac à J FERRERE

**Absente :** E Subra

**Est nommé secrétaire de séance :** A Frechou

**AMÉNAGEMENT AU PARC DES EXPOSITIONS DU COMMINGES  
DEMANDE DE SUBVENTIONS - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame la Présidente rappelle le projet d'aménagement au Parc des Expositions du Comminges, sur la commune de Villeneuve-de-rivière, infrastructure majeure de la Communauté au rôle important pour le territoire Commingeois.

Un premier plan de financement a été adopté par délibération du bureau communautaire du 20 décembre 2021. Il fut ensuite étudiée l'opportunité d'une installation sur site d'une chaudière à base de biomasse (plaquettes ou granulés bois) par rapport à des techniques traditionnelles, dont le plan de financement a été adopté par délibération du Bureau communautaire en date du 17 mars 2022.

Le projet a obtenu à ce jour les financements suivants :

- Une dotation d'équipement des territoires ruraux de l'État, programmation 2022, dans le cadre du soutien porté aux collectivités locales pour la rénovation et sécurisation de bâtiments publics, pour un montant de 112 400,00 €,

- Une subvention de la Région Occitanie pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'installation d'une chaudière biomasse pour un montant 4 200,00 € sur une dépense éligible de 12 000,00 € HT,
- Une subvention de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) dans le cadre de leurs dispositifs d'aides aux « études de faisabilité de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables » pour un montant 4 200,00 € sur une dépense éligible de 12 000,00 € HT.

Madame la Présidente indique que le Département de la Haute-Garonne dans le cadre de la programmation 2022 des Contrats de Projets Territoriaux a émis un avis favorable de principe. La subvention départementale sera prochainement proposée au vote en commission permanente.

En outre, les dépenses ont été actualisées avec le coût de l'inflation et le diagnostic thermique a été intégré au plan de financement prévisionnel.

Madame la Présidente indique qu'il convient d'actualiser le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DÉPENSES	€ HT	%	RECETTES	€	%
Maitrise d'œuvre	20 000,00 €	6,46%	État – DETR (attribuée)	112 400,00 €	36,29 %
Travaux d'extension stockage	220 220,00 €	71,10%	Département 31	50 244,00 €	16,22 %
Contrôle technique, coordonnateur et SPS	10 000,00 €	3,23%			
Vidéo-protection	30 000,00 €	9,69%			
Diagnostic énergétique	7 605,00 €	2,45%			
Études de faisabilité système BIOMASSE	12 000,00 €	3,87%	Région Occitanie (attribuée)	4 200,00 €	1,36 %
Étude adaptation ERP (SSI,...) - DEVIS	3 900,00 €	1,26%	ADEME (attribuée)	4 200,00 €	1,36 %
Assurance dommage ouvrage	6 000,00 €	1,94%	CC Cœur & Coteaux Cges	138 681,00 €	44,78 %
<b>TOTAL</b>	<b>309 725,00 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>309 725,00 €</b>	<b>100,0%</b>

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :**

- **VALIDE** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la subvention auprès du Département de la Haute-Garonne,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR :** 14

**CONTRE :** 0

**ABSTENTIONS :** 0

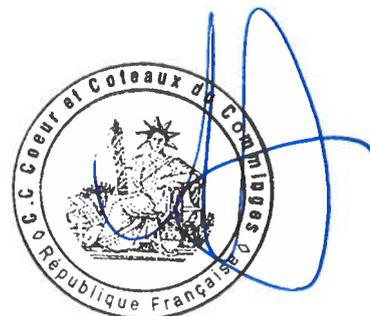
**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





N°2022-261

**Objet : Aménagements et équipements de l'abattoir de Saint-Gaudens – Programmation 2023**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	<b>25</b>	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Présents	<b>13</b>	
Suffrages exprimés	<b>14</b>	Date publication sur site internet : 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; JC Dasque ; L Briol ; E Rouede ; JC Durroux ; JF Cazaux ; YP Barrau

**Excusés :** C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; A Boubee ; MH Fontanneau ; JM Losego , Welter ; E Miquel ; J Adoue ; JY Duclos ; T Pouzol

**Procuration :** M de Gaulejac à J FERRERE

**Absente :** E Subra

**Est nommé secrétaire de séance :** A Frechou

### AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ABATTOIR DE SAINT-GAUDENS - PROGRAMMATION 2023

Madame la Présidente présente les travaux et la modernisation des équipements rendus indispensables pour mettre en conformité et améliorer l'exploitation de l'abattoir de Saint-Gaudens.

Madame la Présidente propose de solliciter une subvention de l'État, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, programmation 2023, priorité n°1, à hauteur de 40,00 % sur ce programme de travaux et d'équipements.

En conséquence le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	€ HT	%	RECETTES	€	%
Extension (doublement) du local bouverie et déplacement du quai réception 120m <sup>2</sup>	262 250,00 €	12,13%	Etat	864 234,51 €	40,00%
Construction de 2 bureaux (DDPP & bouvier), 2 sanitaires vestiaires, dédiés à la bouverie	85 000,00 €	3,93%			
Rénovation bouverie parc porcins	33 000,00 €	1,52%			
Construction pour bureaux administratifs et DDPP (2 niveaux)	322 500,00 €	14,93%			
Aménagement : salle de pause, réfectoire, mise aux normes SAS d'hygiène & EPI	182 000,00 €	8,42%			
Démolition et construction d'un local de maintenance	150 000,00 €	6,94%			
Désamiantage	20 000,00 €	0,93%			
Aménagement des locaux provisoires pour travaux	50 000,00 €	2,31%			
Aménagement chambres froides porcs	100 000,00 €	4,63%			
Construction extension local cuirs (93m <sup>2</sup> ) stockage & expédition	100 000,00 €	4,63%			
Déplacement de la fumière	101 400,00 €	4,69%			
Cuve pré-tampon de stockage des effluents	5 000,00 €	0,23%			
Aire de manœuvre, déchargement, cheminement piéton et sécurisation	150 000,00 €	6,94%			
Démolition murs de clôture leurs fondations	50 000,00 €	2,31%			
DEPENSES (suite)	€HT	%	RECETTES (suite)	€	%
Clôtures et remplacement du portail (ICPE)	125 000,00 €	5,79%			
<b>TOTAL DE PROJET : TRAVAUX</b>	<b>1 736 150,00 €</b>	<b>80,36%</b>			
Rail et palan acheminement (Bêtes hors gabarit)	45 000,00	2,08%			
Amélioration technique de l'abattage	71 000,00 €	3,29%			
Palettier bois stockage cuir	50 000,00 €	2,31%			
<b>TOTAL DE PROJET : MATERIELS</b>	<b>166 000,00 €</b>	<b>7,68%</b>			
<b>TOTAL DE PROJET : TRAVAUX et MATERIELS</b>	<b>1 902 150,00 €</b>	<b>88,04%</b>			
MOE (8,9%)	169 291,35 €	7,84%			
AMO ICPE	12 500,00 €	0,58%			
DIAG amiante, plomb avec 36 prélèvements	3 591,17 €	0,17%			
Etude de sols et structures existantes	15 000,00 €	0,69%			
Géomètre	5 000,00 €	0,23%			
Contrôle électrique	5 500,00 €	0,25%			
SPS des postes travaux, conformité.	47 553,75 €	2,20%			
<b>TOTAL ETUDES ET MOE</b>	<b>258 436,27 €</b>	<b>11,96%</b>	CC Cœur Coteaux Comminges	1 296 351,76 €	60,00%
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>2 160 586,27 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL PROJET</b>	<b>2 160 586,27 €</b>	<b>100,00%</b>

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE :**

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'État,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR :** 14

**CONTRE :** 0

**ABSTENTIONS :** 0

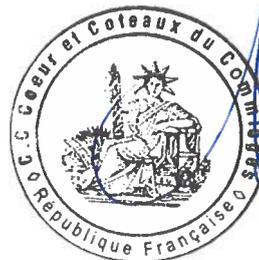
**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX  
COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**N°2022-262**

**Objet : Rénovation de l'abattoir de Boulogne sur Gesse – Maitrise d'œuvre – Demande de subvention**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	<b>25</b>	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Présents	<b>14</b>	
Suffrages exprimés	<b>15</b>	Date publication sur site internet : 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; JC Dasque ; L Briol ; E Rouede ; JC Durroux ; JF Cazaux ; YP Barrau ; A Boubee

**Excusés :** C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; MH Fontanneau ; JM Losego , Welter ; E Miquel ; J Adoue ; JY Duclos ; T Pouzol

**Procuration :** M de Gaulejac à J FERRERE

**Absente :** E Subra

**Est nommé secrétaire de séance :** A Frechou

**RÉNOVATION DE L'ABATTOIR DE BOULOGNE SUR GESSE  
MAITRISE D'ŒUVRE DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame la Présidente présente le programme établi par le bureau d'étude 6XConseil pour la rénovation de l'abattoir de Boulogne sur Gesse.

Pour rappel, la Communauté de Communes souhaite redynamiser les filières d'élevage et rechercher un maximum de synergie avec l'abattoir de Saint-Gaudens également situé sur son territoire. La communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges a fait l'acquisition du foncier auprès de la Commune de Boulogne-sur-Gesse tandis que la SEDAB était rachetée par la SCIC des abattoirs du Comminges.

La Communauté de Communes souhaite que l'abattoir de Boulogne devienne un abattoir de services pour les petits grossistes en viande, la boucherie traditionnelle et les éleveurs. L'abattoir actuel réalise un tonnage

annuel de 2 800 tonnes en multi-espèces. Il est par endroit assez dégradé et nécessite une profonde rénovation.

Aussi, le bureau d'études 6XConseil a été mandaté pour la réalisation d'un programme de l'opération de rénovation afin de disposer d'un outil aux standards actuels :

- la construction de bâtiments neufs (Salle d'abattage, Traitement du 5<sup>ème</sup> quartier, bloc froid...), et,
- le réaménagement au sein du bâti existant (bureaux, locaux sociaux, boulangerie...).

Le programme est estimé au global à 6 853 885,00€HT incluant un total travaux, aménagement et équipements de 5 959 900,00 €HT, une maîtrise d'œuvre estimée à 595 990,00€ (10%) et des missions de bureau de contrôle et études diverses (5%) de 297 995,00 €.

En conséquence, Madame la Présidente propose de lancer une mission de maîtrise d'œuvre en s'appuyant sur le programme présenté et de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, programmation 2023, priorité n°2, à hauteur de 40% pour ces missions de maîtrise d'œuvre et d'études.

Le plan de financement prévisionnel de cette mission de maîtrise d'œuvre et études est le suivant :

DÉPENSES	€ HT	%	RECETTES	€	%
MOE	595 990,00 €	66,66%	Etat	357 594,00 €	40,00 %
BT et études diverses	297 995,00 €	33,34%	Communauté de communes Cœur & Coteaux Comminges	536 391,00 €	60,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>893 985,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>893 985,00 €</b>	<b>100,0%</b>

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE :**

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'État,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

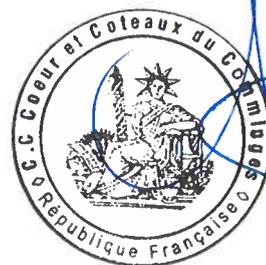
**POUR :** 15  
**CONTRE :** 0  
**ABSTENTIONS :** 0

**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**N°2022-263**

**Objet : Rénovation de l'hôtel de Lassus (site communautaire de Montréjeau) - Demande de subventions**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	<b>25</b>	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Présents	<b>14</b>	
Suffrages exprimés	<b>15</b>	Date publication sur site internet : 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; JC Dasque ; L Briol ; E Rouede ; JC Durroux ; JF Cazaux ; YP Barrau ; A Boubee

**Excusés :** C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; MH Fontanneau ; JM Losego , Welter ; E Miquel ; J Adoue ; JY Duclos ; T Pouzol

**Procuration :** M de Gaulejac à J FERRERE

**Absente :** E Subra

**Est nommé secrétaire de séance :** A Frechou

**RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE LASSUS (SITE COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉJEAU)  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente rappelle l'opération, dont le plan de financement a été adopté par le bureau communautaire en séance du 17 décembre 2020. Cette opération prévoyait la mise aux normes de sécurité incendie, la mise en œuvre de travaux urgents de sauvegarde du bâti par renforcement de pièces de charpente et réfection partielle de la toiture dans l'attente d'un programme complet de rénovation. Cette opération incluait également la restauration des soubassements en bois de l'escalier d'honneur et la rénovation énergétique du bâtiment. Compte tenu de l'urgence et de l'ampleur des travaux de sauvegarde de la toiture, ces deux lots de travaux seront réétudiés à la fin de l'opération présentée ci-après.

Madame la Présidente présente l'opération de rénovation.

Lors de la réalisation de ces travaux, des défauts importants de structure ont été relevés.

Les façades, toitures, escalier d'honneur, galeries de distribution du bâtiment principal ainsi que certains espaces de l'Hôtel de Lassus sont inscrits au titre des monuments historiques.

À la demande des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Communauté de Communes a confié la réalisation d'un diagnostic sur l'état de la charpente et toiture inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le diagnostic propose :

- le remplacement de la charpente et couverture de l'aile Sud,
- la réparation des charpentes et la reprise des couvertures de l'aile Nord, du corps central y compris du clocheton.

Suite à ce diagnostic, une équipe de maîtrise d'œuvre, le groupement des bureaux d'études Simon Petot-Bottin, architecte du patrimoine, Laurent TAILLANDIER, économiste de la construction, TECHNISPHERE, bureau d'ingénierie, a été retenue pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux préconisés par le diagnostic.

Madame la Présidente présente le programme des travaux, au stade de l'avant-projet, décomposé en trois tranches :

- **Tranche 1** : aile sud : Intervention lourde nécessaire avec dépose de l'ensemble du comble pour réfection des charpentes puis de la couverture, et, dépose du plancher intermédiaire et réfection ;
- **Tranche 2** : corps central et son clocheton : Intervention sur les charpentes, reprises ponctuelles de chevrons dépose de l'ensemble de la couverture, et, reprise de la plateforme et des plombs du belvédère ;
- **Tranche 3** : aile nord et travaux d'isolation de l'ensemble : dépose de l'ensemble de la couverture, reprises ponctuelles de charpente et consolidations. La tranche 3 inclut l'isolation des ailes sud et nord, du corps central.

Ces travaux nécessitent la pose de parapluies durant le chantier.

La Communauté de Communes souhaite associer les différents partenaires financiers à ce projet de rénovation nécessaire à la pérennité et à l'exploitation du site, et, plus particulièrement, sur la tranche 1 pour la programmation 2023 :

- L'État pour une dotation DETR, en priorité n°3 sur la programmation 2023, pour le soutien porté aux collectivités locales pour la rénovation de bâtiments publics, la mise aux normes et de la sécurisation des équipements publics ;
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une subvention aux études et travaux sur bâtiments partiellement inscrits au titre des monuments historiques ;
- Le Département de la Haute-Garonne, le projet ayant reçu un avis favorable sur la programmation 2023 du Contrat de projets territoriaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	€HT	%	RECETTES	€	%
Etude préalable de diagnostic (Arch. Patrimoine)	16 275,00 €	0,87%	État - DETR DRAC - TR1 2023	296 065,32 €	15,88%
Frais divers	2 000,00 €	0,11%	État - DETR DRAC - TR2 2024	218 695,67 €	11,73%
AUTRES DIAG (Amiante, Plomb), location nacelle	2 225,00 €	0,12%	État - DETR DRAC - TR3 2025	230 924,49 €	12,38%
Contrôle technique	8 550,00 €	0,46%	CD31 - Contrat projets territoriaux 2023	137 200,96 €	7,36%
Mission SPS	6 675,00 €	0,36%	CD31 - Contrat projets territoriaux 2024	111 416,91 €	5,97%
<b>Tranche 1 : 2023 : Sauvegarde toiture/charpente de l'aile SUD</b>	<b>726 250,84 €</b>	<b>38,94%</b>	CD31 - Contrat projets territoriaux 2025	117 710,11 €	6,31%
Travaux	623 251,49 €	33,42%			
PSE 4 métallerie : exposition lucarne	3 380,00 €	0,18%			

MOE Architecte du patrimoine, Eco. de la construction	99 619,35 €	5,34%			
<b>TR 2 : 2024 : Belvédère de la toiture corps central</b>	<b>536 462,40 €</b>	<b>28,77%</b>			
Travaux	421 193,99 €	22,59%			
PSE 3 Couverture belvédère plomb	87 675,20 €	4,70%			
MOE Architecte du patrimoine, Eco. de la construction	27 593,21 €	1,48%			
<b>TR 3 : 2025 : Aile nord, Amélioration de la performance énergétique</b>	<b>566 459,82 €</b>	<b>30,37%</b>			
Travaux	537 611,84 €	28,83%			
MOE Architecte du patrimoine, Eco. de la construction	28 847,98 €	1,55%			
<b>SOUS-TOTAL MOE et études</b>	<b>191 785,54 €</b>	<b>10,28%</b>			
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 673 112,52 €</b>	<b>89,72%</b>	CC Cœur & Coteaux Comminges	752 884,60 €	40,37%
<b>TOTAL</b>	<b>1 864 898,06 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 864 898,06 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE :

- DE VALIDER le projet et le plan de financement tels que présentés,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès des partenaires,
- DE S'EXPRIMER à nouveau en 2024 et 2025 pour les tranches 2 et 3,
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 15

CONTRE : 0

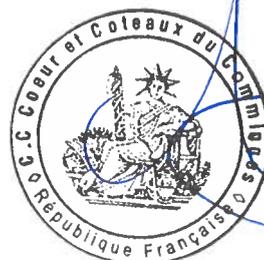
ABSTENTIONS : 0

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 031-200072643-20221215-2022263-DE





**CŒUR & COTEAUX**  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**N°2022-264**

**Objet : Réhabilitation de la fourrière-refuge animale de Saint-Gaudens – Demande de subventions : tranche 1 de maîtrise d'œuvre et de travaux pour 2023 et phasage de l'opération**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	<b>25</b>	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Présents	<b>14</b>	
Suffrages exprimés	<b>15</b>	Date publication sur site internet : 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; JC Dasque ; L Briol ; E Rouede ; JC Durroux ; JF Cazaux ; YP Barrau ; A Boubee

**Excusés :** C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; MH Fontanneau ; JM Losego , Welter ; E Miquel ; J Adoue ; JY Duclos ; T Pouzol

**Procuration :** M de Gaulejac à J FERRERE

**Absente :** E Subra

**Est nommé secrétaire de séance :** A Frechou

**RÉHABILITATION DE LA FOURRIÈRE-REFUGE ANIMALE DE SAINT-GAUDENS  
DEMANDE DE SUBVENTIONS : TRANCHE N°1 DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX POUR 2023  
ET PHASAGE DE L'OPÉRATION**

Madame la Présidente présente le projet de réhabilitation de la fourrière-refuge animale de Saint-Gaudens.

Dans le cadre de sa nouvelle compétence gestion et construction d'équipement fourrière-Refuge de Saint Gaudens, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges s'est engagée dans le projet d'une réhabilitation forte de l'équipement « chenil » existant situé à Saint Gaudens.

Cette volonté s'articule autour de la nécessité de maintenir un équipement adapté, conforme et desservant l'ensemble des territoires Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Pyrénées Haut-Garonnaises.

Cet équipement structurant dessert l'ensemble des communes du PETR Pays Comminges-Pyrénées. C'est pour cela qu'un partenariat financier est recherché avec les Communautés de Communes Cagire-Garonne-Salat et Pyrénées Haut-Garonnaises.

Pour cet équipement d'une capacité minimale de 144 chiens (actuellement 63), il convient de mobiliser l'ensemble des financements nécessaires à sa reconstruction selon le plan de financement ci-joint et présenté lors du dernier Comité de Pilotage organisé le 1<sup>er</sup> juin dernier.

Le projet est sous Assistance à Maitrise d'Ouvrage de l'Agence Régionale d'Aménagement et de Construction (ARAC Occitanie). Le coût global de l'opération est estimé à 2 986 353,10 € HT (selon programmiste). Il s'agit maintenant d'étudier plus finement les conditions de réalisation de l'opération en recrutant un maître d'œuvre. En outre, au regard de la complexité de l'opération, un phasage en trois tranches est nécessaire et conditionne la bonne mise en œuvre du projet.

Madame la Présidente précise la portée et la nécessité absolue de requalifier et étendre ladite fourrière-refuge animale de Saint-Gaudens afin de bénéficier au plus grand nombre et d'apporter une réponse à chaque maire des collectivités et EPCI cités.

Une participation financière à l'équipement est sollicitée auprès des Communautés de Communes Pyrénées Haut-Garonnaises et Cagire Garonne Salat. La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges assurant la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Madame la Présidente précise que la présente demande constitue la priorité n° 4 des subventions sollicitées auprès de l'État en 2023 (DETR), et, rappelle que cet équipement, dont la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges assure la maîtrise d'ouvrage sera mutualisé à l'échelle du Pays Comminges-Pyrénées.

En conséquence, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	En € HT	%	PRODUITS	En € HT	%
<b>Tranche 1</b>	<b>645 571,15 €</b>	<b>21,6%</b>	EUROPE - LEADER	170 000,00 €	5,7%
Publications journal officiel	7 722,05 €	0,3%	CR Occitanie - FRI	339 120,89 €	11,4%
Indemnité de concours avec ESQ	38 610,24 €	1,3%	État - DETR TR1 2023	300 000,00 €	10,0%
Participation aux architectes jury	2 757,87 €	0,1%	CD31 - CPT - Tr1 2023	195 992,32 €	6,6%
Études de sol complémentaires	11 031,50 €	0,4%	État - DETR TR2 2024	300 000,00 €	10,0%
Relevé topographique	6 618,90 €	0,2%	CD31 - CPT - Tr2 2024	489 980,80 €	16,4%
Autres études complémentaires et frais	7 722,05 €	0,3%	État - DETR 2025	300 000,00 €	10,0%
Économiste analyse des ESQ commission tech.	3 309,45 €	0,1%	CD31 - CPT - Tr3 2025	293 988,48 €	9,8%
Constat d'huissier, Affichage PC	1 103,15 €	0,0%			
AMO - Tr1	25 026,40 €	0,8%			
Maitrise d'œuvre - Tr1	51 688,74 €	1,7%			
Travaux réhabilitation et reconstruction - TR1 2023	489 980,80 €	16,4%			
<b>Tranche 2</b>	<b>1 416 739,85 €</b>	<b>47,4%</b>			
AMO - Tr2	62 566,00 €	2,1%			
Maitrise d'œuvre - Tr2	129 221,86 €	4,3%			
Travaux réhabilitation et reconstruction - TR2 2024	1 224 951,99 €	41,0%			
<b>Tranche 3</b>	<b>924 042,10 €</b>	<b>30,9%</b>			
AMO - Tr3	37 539,60 €	1,3%			
Maitrise d'œuvre - Tr3	77 533,12 €	2,6%			
Travaux réhabilitation et reconstruction - TR3 2025	734 971,20 €	24,6%			
Branchements divers	11 031,50 €	0,4%			
Assurance dommage ouvrage	39 471,80 €	1,3%			
Contrôle technique	11 747,44 €	0,4%			
Coordonnateur et SPS	11 747,44 €	0,4%	CC Cœur & Coteaux Comminges	597 270,61 €	20,0%
<b>TOTAL</b>	<b>2 986 353,10 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 986 353,10 €</b>	<b>100,0%</b>

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE :**

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés, ainsi que le phasage proposé, à savoir 3 tranches,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'État (DETR 2023), la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne et l'Europe (LEADER),
- **DE S'EXPRIMER** à nouveau en 2024 et 2025 pour les tranches 2 et 3,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR :** 15

**CONTRE :** 0

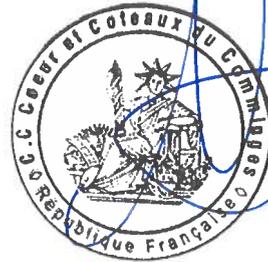
**ABSTENTIONS :** 0

**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2022-265

**Objet : Acquisition d'un bâtiment en copropriété sis 72 Rue de la République à Saint-Gaudens -Relocalisation du Centre Social AZIMUT – Demande de subventions**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	25	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Présents	14	
Suffrages exprimés	15	Date publication sur site internet : 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; JC Dasque ; L Briol ; E Rouede ; JC Durroux ; JF Cazaux ; YP Barrau ; A Boubee

**Excusés :** C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; MH Fontanneau ; JM Losego , Welter ; E Miquel ; J Adoue ; JY Duclos ; T Pouzol

**Procuration :** M de Gaulejac à J FERRERE

**Absente :** E Subra

**Est nommé secrétaire de séance :** A Frechou

**ACQUISITION D'UN BÂTIMENT EN COPROPRIÉTÉ SIS 72 RUE DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-GAUDENS  
RELOCALISATION DU CENTRE SOCIAL AZIMUT – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente rappelle que le centre Social AZIMUT, situé ce jour Place de la libération, quartier Pégot à Saint-Gaudens, est trop étroit, d'une part pour les activités qui y sont proposées mais également pour les salariés, dont les bureaux sont situés à l'étage en « open space » et ne correspondent pas aux normes de sécurité et au besoin de confidentialité des dossiers traités.

Une opération d'agrandissement a été étudiée à l'aide du CAUE. Elle n'a pu aboutir au regard du coût : environ 600 000 € mais aussi l'ensemble des contraintes du site initial.

Par délibération n° 2022-154 du 07/07/2022, le conseil communautaire a décidé d'acquérir le rez-de-chaussée du bâtiment sis 72 rue de la république (« ex-CCI Antenne de Saint-Gaudens ») d'une superficie d'environ 390 m<sup>2</sup> afin d'y implanter le centre social AZIMUT. Ce bâtiment est également composé de 2 niveaux supplémentaires (16 logements gérés par l'OPH 31).

Le RDC répond au besoin de la communauté pour agrandir et relocaliser le centre social AZIMUT. Structure de proximité, qui anime le débat démocratique, accompagne des mobilisations et des projets d'habitants, et construit de meilleures conditions de vie, pour tout équipement d'animation sociale et de mixité. Il propose des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives et familiales. Il favorise l'intégration, notamment des nouvelles populations arrivantes. Le tout est construit et porté par les usagers habitants du territoire pour faire valoir les principes républicains, laïques et démocratiques.

L'opération consiste en l'acquisition du bâtiment et sa réhabilitation avec un espace d'accueil convivial, des salles d'activités et des bureaux individuels permettant des accueils adaptés et confidentiels.

Sur les estimations des services techniques de la communauté de communes, le plan de financement prévisionnel de l'opération serait le suivant et constituerait la priorité n° 5 des demandes de subvention auprès de l'État pour l'année 2023 :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%
Acquisition	190 000,00	DETR 2023	58 000	11
Travaux	300 000,00	CAF (70% de CAF plafonné à 300 000 €)	300 000	58
Études (frais de notaire et autres)	20 000,00	Conseil Départemental 31	58 000	11
Matériel	10 000,00	CC Cœur Coteaux Comminges	104 000	20
TOTAL Dépenses	520 000,00		520 000	100

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement tels que présenté,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès de l'État, de la CAF et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX**  
**COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**N°2022-266**

**Objet : Acquisition maison de l'arboretum de Cardeilhac – Demande de subventions**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	<b>25</b>	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Présents	<b>14</b>	
Suffrages exprimés	<b>15</b>	Date publication sur site internet : 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; JC Dasque ; L Briol ; E Rouede ; JC Durroux ; JF Cazaux ; YP Barrau ; A Boubee

**Excusés :** C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; MH Fontanneau ; JM Losego , Welter ; E Miquel ; J Adoue ; JY Duclos ; T Pouzol

**Procuration :** M de Gaulejac à J FERRERE

**Absente :** E Subra

**Est nommé secrétaire de séance :** A Frechou

**ACQUISITION MAISON DE L'ARBORETUM DE CARDEILHAC  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame la Présidente présente le projet de réhabilitation de la maison de l'arboretum de Cardeilhac.

Depuis le 22/06/2006, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges est locataire de l'Office National des Forêts à la Maison de l'Arboretum de Cardeilhac.

Ce bien loué est constitué de 3 parcelles sur la commune de Cardeilhac, dont une parcelle bâtie :

- Section AB – parcelle 0055 – 2539 m<sup>2</sup>
- Section AB – parcelle 0056 – 3000 m<sup>2</sup> - + bâti de 322 m<sup>2</sup>
- Section AB – parcelle 0057 – 2162 m<sup>2</sup>

Soit un total de 7 701 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de sa compétence touristique, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges souhaite développer sur ce site plusieurs projets à dimension culturelle et sportive de pleine nature.

Des projets favorisant les dispositifs de mobilité douce tels que la marche, le vélo, ou des activités équestres seront proposés. De même, un renforcement du volet pédagogique et culturel sur le sujet de préservation du patrimoine naturel est proposé ainsi que l'étude de la biodiversité.

Cet équipement sera mis en synergie avec les équipements et sites à proximité, notamment : Gorges de la Save, Forêt domaniale de Cardeilhac, musée et villa gallo-romaine de Montmaurin, musée de l'Aurignacien à Aurignac,...

Le coût global de l'opération est estimé à 332 010.00 € HT.

Pour se faire, la Communauté de communes souhaite associer :

- L'État en sollicitant une dotation d'équipement des territoires ruraux en priorité n°6, dans le cadre du soutien porté aux collectivités locales pour le développement du territoire et équipements touristiques ;
- Le Département de la Haute-Garonne pour une subvention au titre du Contrat des projets territoriaux 2022-2027.

En conséquence, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	€ HT	%	RECETTES	€	%
Acquisition de l'ensemble immobilier	306 000.00 €	92.17%	État - DETR	166 005.00 €	50%
Frais de notaire (base 8.5%)	26 010.00 €	7.83%	Conseil Départemental de la Haute-Garonne	99 603.00 €	30%
			CC Cœur & Coteaux Comminges	66 402.00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>332 010.00 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>332 010.00 €</b>	<b>100,0%</b>

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire DECIDE :

- **DE VALIDER** le projet et le plan de financement tels que présentés,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de l'État et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR :** 15  
**CONTRE :** 0  
**ABSTENTIONS :** 0

**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX  
COMMINGES**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**N°2022-267**

**Objet : Budget principal 2022 – Admission en non-valeur**

Membres du bureau		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	<b>25</b>	Date de la convocation : 09 décembre 2022
Présents	<b>14</b>	
Suffrages exprimés	<b>15</b>	Date publication sur site internet : 20 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, les membres du bureau de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en bureau, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents :** M Gasto Oustric ; A Frechou ; C Vouigny ; J Lacroix ; P Brillaud ; J Ferrere ; G Sioutac ; JC Dasque ; L Briol ; E Rouede ; JC Durroux ; JF Cazaux ; YP Barrau ; A Boubee

**Excusés :** C Laurenties-Barrere ; L Vigneaux ; MH Fontanneau ; JM Losego , Welter ; E Miquel ; J Adoue ; JY Duclos ; T Pouzol

**Procuration :** M de Gaulejac à J FERRERE

**Absente :** E Subra

**Est nommé secrétaire de séance :** A Frechou

**BUDGET PRINCIPAL 2022 - ADMISSION EN NON-VALEUR**

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Les services de la Trésorerie demandent à l'assemblée de procéder à la constatation de produits irrécouvrables pour admission en non-valeur, concernant 249 pièces, pour un montant total de **11 592.58 €**.

EXERCICE	REFERENCE	MONTANT
<b>2012</b>	T 702400002269	<b>22,40 €</b>
<b>2013</b>	T 702400000360	<b>15,00 €</b>
	T 702400000402	<b>15,00 €</b>
	T 702400000434	<b>15,00 €</b>
	T 702400000757	<b>43,80 €</b>
	T 702400000303	<b>406,97 €</b>
	T 79126890031	<b>47,40 €</b>
	T 79129250031	<b>93,13 €</b>
	T 79129660031	<b>60,80 €</b>
	T 79130060031	<b>42,60 €</b>
	T 702400001045	<b>29,00 €</b>

<b>2014</b>	T 702400000175	<b>20,00 €</b>
	T 702400000175	<b>25,00 €</b>
	T 702400000824	<b>195,00 €</b>
	T 702400000936	<b>35,00 €</b>
	T 702400000938	<b>70,00 €</b>
	T 702400000217	<b>12,00 €</b>
	T 702400000939	<b>15,00 €</b>
	T 702400000469	<b>126,34 €</b>
	T 702400000254	<b>20,00 €</b>
	T 702400000986	<b>60,00 €</b>
	T 702400000214	<b>20,00 €</b>
	T 702400000214	<b>72,60 €</b>
	T 702400001023	<b>63,00 €</b>
	T 702400000292	<b>15,00 €</b>
	T 702400001045	<b>35,00 €</b>
	T 702400000130	<b>83,40 €</b>
T 79130070031	<b>107,49 €</b>	
T 702400001199	<b>70,00 €</b>	
T 702400001219	<b>15,00 €</b>	
<b>2015</b>	T 702400000469	<b>12,00 €</b>
	T 702400001100	<b>18,00 €</b>
	T 702400000470	<b>20,00 €</b>
	T 702400000591	<b>192,40 €</b>
	T 702400000365	<b>20,00 €</b>
	T 702400000926	<b>25,00 €</b>
	T 702000000248	<b>19,40 €</b>
	T 702400000929	<b>30,00 €</b>
	T 701300000476	<b>27,50 €</b>
	T 702400000482	<b>20,00 €</b>
	T 702400001115	<b>30,00 €</b>
	T 7024000008	<b>111,94 €</b>
	T 702400000491	<b>15,00 €</b>
	T 702400000384	<b>20,00 €</b>
	T 702400001129	<b>18,00 €</b>
	T 702400001130	<b>60,00 €</b>
	T 702400000220	<b>32,80 €</b>
	T 702400000951	<b>30,00 €</b>
	T 702400000790	<b>27,00 €</b>
	T 702400001151	<b>40,00 €</b>
	T 702400000509	<b>42,00 €</b>
	T 702400000605	<b>60,00 €</b>
	T 702400001382	<b>275,50 €</b>
	T 702400000511	<b>36,00 €</b>
	T 702400001158	<b>30,00 €</b>
	T 702400000412	<b>20,00 €</b>
T 79129010031	<b>37,74 €</b>	
T 702400001215	<b>30,00 €</b>	
<b>2016</b>	T 702400000363	<b>14,00 €</b>
	T 702400000360	<b>14,00 €</b>
	T 702400000361	<b>14,00 €</b>

	T 70240000366	14,00 €
	T 702300000418	28,50 €
	T 702400001260	16,50 €
	T 702400001184	16,50 €
	T 702400001188	20,80 €
	T 702400001188	15,00 €
	T 702300000788	54,85 €
	T 702000000154	19,36 €
	T 79127220031	11,00 €
	T 79128000031	11,00 €
	T 701300000486	128,69 €
	T 701300000778	19,20 €
	T 701300000820	38,40 €
	T 701300001190	108,80 €
	T 702400001083	10,00 €
	T 702400000320	15,00 €
	T 702400001363	15,00 €
	T 702400000706	38,42 €
	T 79127860031	27,52 €
	T 702400001603	725,70 €
	T 79127300031	50,00 €
	T 79128140031	7,43 €
	T 79128340031	34,00 €
	T 79130250031	34,00 €
	T 79130420031	34,00 €
	T 702400001558	8,51 €
	T 702400001695	220,22 €
<b>2017</b>	T 3002	21,00 €
	T 251	40,00 €
	T 3201	19,50 €
	T 1854	40,00 €
	T 1163	20,40 €
	T 2585	40,00 €
	T 395	20,00 €
	T 313	10,00 €
	T 3042	21,00 €
	R 48-13	31,33 €
	R 55-13	38,57 €
	R 59-15	36,04 €
	R 59-18	18,72 €
	T 3368	40,00 €
	R 105-26	86,00 €
	R 48-41	48,20 €
	R 110-10	32,50 €
	R 111-11	6,50 €
	R 55-46	27,36 €
	R 59-49	41,95 €
	T 3168	42,00 €
	T 1949	20,00 €
	T 3169	15,00 €

	T 1138	259,20 €
	T 542	85,78 €
	T 991	69,74 €
	T 446	49,60 €
	R 105-44	44,00 €
	R 107-6	4,53 €
	R 109-14	50,00 €
	R 110-13	17,00 €
	R 112-33	44,00 €
	R 115-11	17,00 €
	R 51-27	79,14 €
	R 56-27	53,72 €
	R 62-31	59,19 €
	T 2133	78,00 €
	T 3896	78,00 €
	T 2134	70,00 €
	T 3064	42,00 €
	T 1966	30,00 €
	T 2137	54,12 €
	T 3242	16,50 €
	T 3900	15,40 €
	T 646	69,46 €
	R 112-42	149,00 €
	T 100	10,00 €
	R 58-48	0,20 €
<b>2018</b>	T 809	21,00 €
	T 935	19,50 €
	T 3893	21,00 €
	T 3599	15,00 €
	T 2311	21,00 €
	T 3078	28,00 €
	T 3499	42,00 €
	T 4102	178,50 €
	T 2988	9,42 €
	T 3507	15,00 €
	R 76-16	7,53 €
	R 68-45	37,91 €
	R 73-46	17,66 €
	T 3510	21,00 €
	T 3059	16,50 €
	T 2154	28,00 €
	T 2868	21,00 €
	T 3574	21,00 €
	T 956	15,00 €
	R 66-24	64,62 €
	T 3093	16,50 €
	T 3516	21,00 €
	T 1455	21,00 €
	T 1064	8,10 €

	T 1065	24,10 €
	T 1285	53,10 €
	T 2096	41,80 €
	T 2166	5,76 €
	T 261	28,80 €
	T 2637	13,76 €
	T 557	38,40 €
	T 91	22,40 €
	T 2331	24,00 €
	T 3095	18,00 €
	T 2332	49,00 €
	T 3097	63,00 €
	T 3579	21,00 €
	R 68-80	20,88 €
	T 2281	15,00 €
	T 2873	30,00 €
	T 3551	15,00 €
	T 959	21,00 €
	T 3708	21,00 €
	T 2954	30,00 €
	T 3853	35,00 €
	T 1571	40,00 €
	T 743	28,00 €
	T 3887	21,00 €
	T 2225	26,00 €
	T 3585	15,00 €
	T 2180	18,40 €
	T 1035	21,00 €
	T 3649	15,00 €
	T 3589	21,00 €
	T 3003	42,00 €
	T 3856	42,00 €
<b>2019</b>	T 2386	34,00 €
	T 3680	16,00 €
	T 3163	4,68 €
	T 2227	260,00 €
	T 2607	52,00 €
	T 3402	39,00 €
	T 3826	45,00 €
	T 4016	180,00 €
	T 2617	32,00 €
	T 3418	24,00 €
	T 3776	24,00 €
	T 2624	82,00 €
	T 2640	26,00 €
	T 3366	27,00 €
	T 3567	17,00 €
	T 2711	34,00 €
	T 3457	25,50 €
	T 3891	25,50 €

<b>2020</b>	T 699	<b>27,00 €</b>
	T 1664	<b>15,00 €</b>
	T 2274	<b>15,00 €</b>
	T 749	<b>177,00 €</b>
	T 1320	<b>68,00 €</b>
	T 2574	<b>34,00 €</b>
	T 5244	<b>97,00 €</b>
	T 84	<b>360,00 €</b>
	T 2632	<b>16,00 €</b>
	T 1362	<b>36,00 €</b>
T 2596	<b>18,00 €</b>	
T 1379	<b>82,00 €</b>	
T 2652	<b>54,00 €</b>	
T 1439	<b>52,00 €</b>	
<b>2021</b>	T 4869	<b>22,50 €</b>
	T 4011	<b>21,00 €</b>
	T 4875	<b>21,00 €</b>
	T 4857	<b>51,00 €</b>
	T 4255	<b>24,00 €</b>
	T 1446	<b>36,00 €</b>
	T 3606	<b>27,00 €</b>
	T 3608	<b>45,00 €</b>
	T 4466	<b>45,00 €</b>
	T 1109	<b>30,00 €</b>
	T 3716	<b>27,00 €</b>
	T 1463	<b>36,00 €</b>
	T 1632	<b>82,00 €</b>
	T 3960	<b>21,00 €</b>
T 3701	<b>61,50 €</b>	
<b>2022</b>	T 674	<b>18,00 €</b>
	T 1350	<b>34,00 €</b>
	T 1626	<b>25,00 €</b>
	T 1122	<b>52,00 €</b>
	T 2406	<b>39,00 €</b>
	T 1355	<b>34,00 €</b>
	T 2604	<b>24,00 €</b>
	T 315	<b>110,00 €</b>
	T 2559	<b>27,00 €</b>
T 2749	<b>36,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>11 592,58 €</b>

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire:

- **DÉCIDE** de l'admission en non-valeur des titres ou soldes de pièces pour les exercices mentionnés dans la liste ci-dessus transmise par les services du Trésor Public,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 031-200072643-20221215-2022267-DE



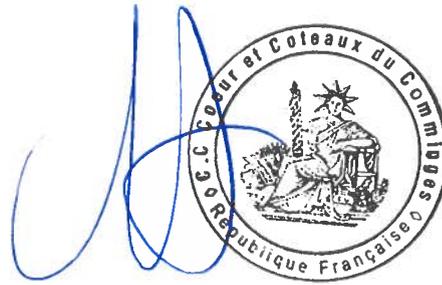
**POUR :** 15  
**CONTRE :** 0  
**ABSTENTIONS :** 0

**ADOPTÉ**

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le  
Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.